



Minute sécurité

Plateforme Individuelle Roulante (PIR)

Grâce à son garde-corps et à ses stabilisateurs, la PIR permet à l'utilisateur de bénéficier d'un poste de travail très sécurisé :

Le garde-corps doit être fermé et les stabilisateurs déployés quand la PIR est utilisée. Le poste de travail se situe sur le plateau de la PIR, en aucun cas sur un barreau d'accès.

Toutefois, une PIR peut-être renversée: par un véhicule, une structure qui bouge, le vent...

Par exemple, une PIR a été renversée au TCC le 2 août 2023 suite à un mouvement d'une structure en cours de montage, non fixée ou non maintenue → La victime souffre d'une fissure du bassin.

Il faut donc bien analyser les conditions dans lesquelles une PIR sera utilisée, et préciser dans le mode opératoire les mesures à prendre pour éviter qu'elle ne soit renversée (exemple : fixer la structure pour laquelle la PIR sera utilisée, balisage...).

Le travail en hauteur présente des risques. Il est important d'en connaître les règles pour adopter à chaque instant les bonnes pratiques.

Règle d'or n° 2
J'utilise tous les
moyens de
protection contre
les chutes

